



**BREUILLET  
NATURE**

Association de « Défense et de Protection de l'Environnement de Breuillet et de ses Environs »

Adresse :  
Mairie  
42 Grande Rue  
91650 BREUILLET  
(Association agréée par arrêté préfectoral  
N° 99/PREF-DCL/0296 du 15 juillet 1999)

Monsieur le Préfet de l'Essonne  
Boulevard de France  
91000 Évry

Breuillet, le 22 avril 2014

Objet : **Demande de réunion**

Monsieur le Préfet,

Je constate avec tristesse la **mise en péril de l'environnement et du développement économique de la région de l'Arpajonnais par l'absence de prise en compte des requêtes des élus locaux sur les installations irrégulières et inadaptées des gens du voyage.**

C'est le cas de nombreuses communes de cette région dont OLLAINVILLE qui subit l'installation illégale depuis juin 2013 d'une trentaine de caravanes le long de l'Orge près du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et un troisième aménagement privé irrégulier sur des terres agricoles le long de la CD 116 .

C'est le cas de BREUILLET qui subit :

-depuis cinq mois l'implantation de l'ordre de 40 caravanes de gens du voyage dans la zone d'activités du Buisson Rondeau en contradiction avec les règles de sécurité de cette zone et empêchant la poursuite de la construction de locaux d'entreprises dont dépend la création d'emplois, si précieuse, en cette période.

-depuis deux semaines à la fois l'implantation d'une vingtaine de caravanes sur le terrain situé route de la Folleville, cultivé par l'agriculteur Monsieur Moulin, à proximité de la zone d'activités du Buisson Rondeau, et la tentative d'aménagement privé pour des caravanes sur un terrain situé au lieu dit la Tuilerie, cultivé par Monsieur Lepère, agriculteur à Breuillet.

Ce constat est d'autant plus affligeant que la commune de BREUILLET dispose d'une aire des gens du voyage, ainsi que d'une structure d'habitat adaptée aux gens du voyage sédentarisés.

J'ajoute que l'implantation, en grande partie irrégulière, de gens du voyage à proximité immédiate des étangs protégés de Trévoix, lieu privilégié d'observation de la faune et de la flore, sur les territoires de BRUYERES LE CHATEL et d'OLLAINVILLE, mérite également votre attention.

**Je vous remercie de m'indiquer les actions rapides que vous allez engager pour sortir notre région de ce péril économique et environnemental**

Dans la négative, **je sollicite une réunion intégrant les élus locaux et les représentants de la société civile** (entreprises, commerçants, agriculteurs, associations d'environnement..) pour **arrêter de manière pérenne les actions pour atteindre cet objectif.**

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Emmanuel Désert

Copie de la présente sera adressée pour demande de soutien et information notamment à Monsieur le Maire de Breuillet, à Monsieur le Maire d'Ollainville, à Monsieur le Maire de Bruyères le Châtel, à Monsieur le Maire de Saint Yon, à Monsieur Pouzol, député de la circonscription, à Monsieur Delaunay, Conseiller Général du Canton, à Monsieur Fournier, Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à Monsieur Mazodier, Président d'Essonne Nature et Environnement, à Monsieur Lamy, Président du collectif de l'environnement de l'Arpajonnais, à Monsieur le Président de l'association Nature-Essonne, à Monsieur le Président de l'Épinoche du Val d'Orge, à Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires en charge du développement économique de leur secteur respectif.